



Un interprète mal formé qui traduit mal un mot et voilà un homme placé en détention provisoire, une expertise psychiatrique qui ne vaut pas un clou, la passerelle d'un tribunal qui s'effondre, manquant de tuer une personne, les rats qui circulent allègrement dans un autre... des anecdotes désastreuses, ils en ont plein les magistrats, les greffiers, les experts ou les associations. Elles ne sont pas nouvelles mais se répètent à l'infini. La justice va mal, faute de moyens suffisants, faute de gestion optimale, faute de logiciels adaptés. Faute de tout. Hier encore, à la 11^e chambre du tribunal de grande instance de Paris, cinq organisations¹ ont dénoncé « la pénurie budgétaire dans la laquelle la justice est maintenue depuis des années ».

« Sans greffiers, sans associations, sans experts, nous ne pouvons pas travailler », a déclaré Virginie Duval, présidente de l'Union syndicale des magistrats (USM). Oui, la justice est « un travail d'équipe. Si l'un des maillons est cassé, plus rien ne fonctionne. Le citoyen doit comprendre que la justice n'a plus les moyens de fonctionner », a ajouté **Hervé Bonglet, secrétaire général de l'UNSA Services judiciaires**. « On se retrouve à la rentrée à imprimer des jugements sur du papier couleur, ça c'est la réalité du terrain. Nous avons des logiciels qui ne sont pas adaptés [logiciel Chorus, ndlr], nous travaillons dans l'urgence... Nous sommes vraiment dans la misère et on se demande comment nous faisons encore pour travailler. Sans cette bonne volonté, il y a bien longtemps que la justice aurait sombré », a-t-il continué. Le directeur général de l'Association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (APCARS), Frédéric Lauféron, en charge notamment de 17 500 enquêtes sociales rapides, rappelle que son association effectue une quasi-délégation de service public, faisant « preuve d'une souplesse et d'une fidélité sans faille », alors que le travail des 170 personnes y contribuant n'a pas été revalorisé depuis douze ans et que les rémunérations dues par l'État ne sont pas versées. Que dire des experts ? Face à l'indigence des rétributions, « les experts sont découragés et se font désinscrire des listes. Résultat : les tribunaux font appel à n'importe qui », rappelle Monique Rouzet Lelièvre, à la tête d'Expert IJ. Les moyens sont insuffisants, le travail est mal fait et tout le monde le sait. « C'est l'hypocrisie de notre système. Nous sommes à côté de la plaque, la justice dysfonctionne clairement », conclut Virginie Duval. Et, au bout de la chaîne, les justiciables et les citoyens pour « qui l'on travaille ». Il faut donc, selon eux, une loi de programmation pluriannuelle pour sanctuariser le budget de la justice mais la présidente de l'USM l'a rappelé, hier, il « faudra qu'elle soit respectée, pas comme celle de 2011 ».

Et après ? Une fois que les constats sont dressés, répétés comme une insupportable ritournelle et oubliés aussi rapidement, que va-t-il se passer ? Certes, le nouveau garde des Sceaux a parlé plus fort que ses prédécesseurs, en évoquant notamment « la clochardisation » de la magistrature. Certes, les présidents des commissions des lois du Sénat et de l'Assemblée nationale ont avoué benoîtement que les parlementaires avaient peut-être voté trop de lois judiciaires sans jamais en mesurer l'impact réel (et financier) sur le terrain. Crier sa misérable condition aux oreilles de l'opinion publique, est-ce suffisant. Car, si tout cela se fracasse impitoyablement contre le mur de Bercy, qui sauvera la justice ? C'est l'heure des arbitrages budgétaires en vue de la prochaine loi de finances.

¹ L'Association nationale des experts psychiatres (ANPEJ), l'Association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (APCARS), l'Association des experts traducteurs-interprètes judiciaires (EXPERT IJ), l'Union nationale des syndicats autonomes - Services judiciaires (UNSA-Services judiciaires) et l'Union syndicale des magistrats (USM).

LexTimes (journal d'information juridique et participatif)

Cinq syndicats dénoncent la pénurie budgétaire dans laquelle la justice est maintenue depuis des années et l'état de cessation des paiements dans lequel elle se trouve dès la fin du premier semestre de chaque année.

Il s'agit de l'association nationale des experts psychiatres (Anpej), de l'association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (Apcars), de l'association experts et traducteurs interprètes judiciaires (Expertij), de l'Unsa (union nationale des syndicats autonomes) services judiciaires et de l'union syndicale des magistrats (Usm) qui constatent, sur le terrain, que les services judiciaires « ne peuvent plus faire face au règlement des frais de justice ».

Sur 45 pays membres du Conseil de l'Europe, le budget que la France consacré à la justice ne pointe qu'à la 37^e place, selon la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (Cepej), et ne représente que 0,197 % de son produit intérieur brut (PIB) contre une moyenne européenne de 0,333 %, soit 40,84 % de moins que la moyenne qui n'est pourtant guère très élevée compte tenu de l'adhésion de nombreux pays de l'Est au cours des deux dernières décennies.

L'actuel ministre de la justice, Jean-Jacques Urvoas, avait d'ailleurs lui-même déclaré début avril, rappellent les cinq associations, que « la justice française est "à bout de souffle", l'institution judiciaire est "en état d'urgence absolue" et sa sauvegarde n'est assurée que par le seul "dévouement admirable de tous ceux qui [la] servent" » mais le problème est que la France a deux fois moins de juges, quatre fois moins de procureurs et deux fois moins de greffiers pour 100 000 habitants que la moyenne européenne.

Parmi les récriminations figurent « les déplorables conditions d'accueil en juridiction, les difficiles conditions d'exercice pour l'ensemble des personnes qui servent la justice, les retards systématiques de paiement, l'absence de revalorisation des actes (expertises, enquêtes sociales,...) indispensables au bon fonctionnement de la justice et rendus obligatoires par le législateur » et le communiqué souligne « le découragement de tou[s] ceux qui contribuent au fonctionnement quotidien de la justice » pour réclamer les « moyens nécessaires à son [bon] fonctionnement » consistant en une « augmentation substantielle du budget des services dès 2017 et l'adoption d'une loi de programmation pluriannuelle afin de hisser la France au niveau des grandes démocraties européennes ».

Dans le détail, les experts psychiatres réclamaient la réintégration immédiate dans le statut collaborateur occasionnel du service public (Cosp) et l'ont obtenue tout aussitôt mais continuent de réclamer une revalorisation du tarif des expertises psychiatriques pour tenir compte du « travail intellectuel » ainsi qu'une revalorisation substantielle du tarif des dépositions devant les cours d'assises et la possibilité d'un dépassement des honoraires tarifés pour « les expertises complexes nécessitant plusieurs heures d'examen du dossier et de rédaction du rapport et plusieurs déplacements pour des examens ».

L'Apcars qui intervient sept jours sur sept pour, dans des conditions parfois difficiles, des enquêtes sociales rapides, des enquêtes de personnalité, des contrôles judiciaires socio-éducatifs ou des médiations pénales, se plaint d'une ardoise de 1,7 million euros à fin avril 2016 et d'une absence de revalorisation de la tarification de l'enquête sociale depuis douze ans alors que les charges salariales ne cessent d'augmenter.

Les experts traducteurs interprètes dénoncent également des retards de paiement qui obligent certains d'entre eux à démissionner ou à refuser de travailler dans de telles conditions et les juridictions ont alors recours à « des personnes qui ne sont pas qualifiées mais disponibles 24 heures sur 24 » et qui ne paient ni impôts ni charges sociales.

AGENCE NEWS PRESS

La justice française est « à bout de souffle », l'institution judiciaire est « en état d'urgence absolue » et sa sauvegarde n'est assurée que par le seul « dévouement admirable de tous ceux qui (la) servent » déclarait Jean-Jacques URVOAS début avril.

L'ANPEJ, l'APCARS, l'EXPERTIJ, l'UNSA Services Judiciaires et l'USM dénoncent la pénurie budgétaire dans laquelle la Justice est maintenue depuis des années.

Ils rappellent que les services judiciaires sont en état de cessation des paiements dès la fin du premier semestre de chaque année et ne peuvent plus faire face au règlement des frais de justice.

Ils déplorent que selon la Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ), organisme dépendant du Conseil de l'Europe, la France se classe 37ème sur 45 au titre de la part du PIB consacrée à la Justice et y consacre 0,197% de son PIB pour une moyenne européenne à 0,333.

Ils dénoncent les déplorables conditions d'accueil en juridiction, les difficiles conditions d'exercice pour l'ensemble des personnes qui servent la Justice, les retards systématiques de paiement, l'absence de revalorisation des actes (expertises, enquêtes sociales...) indispensables au bon fonctionnement de la Justice et rendus obligatoires par le législateur.

Ils soulignent le découragement de tout ceux qui contribuent au fonctionnement quotidien de la Justice et la perte de qualité du service rendu au justiciable qui en découle.

Alors que les arbitrages budgétaires pour 2017 sont en cours, l'ANPEJ, l'APCARS, l'EXPERTIJ, l'UNSA Services Judiciaires et l'USM appellent le gouvernement à faire preuve de responsabilité.

Il est urgent que la Justice soit enfin dotée des moyens nécessaires à son fonctionnement.

Ils demandent instamment une augmentation substantielle du budget des services judiciaires dès 2017 et l'adoption d'une loi de programmation pluriannuelle afin de hisser la France au niveau des grandes démocraties européennes.

Ils vous invitent à un point presse le jeudi 9 juin 2016 à 9h30 (salle d'audience de la 11ème chambre correctionnelle du TGI de PARIS) afin de mieux expliciter les conséquences des manques budgétaires, pour les justiciables.